



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Réseau Canopé
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

Baccalauréat Professionnel
Accompagnement, Soins et Services à la Personne
Options : Structure et Domicile

Epreuve E2

Analyse de situation(s) professionnelle(s)

DOSSIER TECHNIQUE

SOMMAIRE

PAGES

Document 1	Projet d'accompagnement personnalisé	2-4
Document 2	Résidence Autonomie	5-6
Document 3	Conditions d'attribution de l'ALS	7
Document 4	Projet intergénérationnel	8
Document 5	Règlement intérieur du restaurant scolaire école maternelle Brocéliande	9
Document 6	La cataracte	10-11
Document 7	Le projet d'accueil individualisé	12-15
Document 8	Echelle du bruit	16
Document 9	Géronte	17

Bac Pro ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	Dossier technique sujet n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 1/17

RESIDENCE AUTONOMIE LA TABLE RONDE

REFERENCE : RA 229XHFGTR N°5645

DOSSIER : ADM 5454 PAP

COORDONNATEUR PAP : MME FERTET

établi le : 27/05/2018
prochaine mise à jour : 2019

Personnes associées au PAP : patient, référent familial, personnels de la résidence

FORMALITES ADMINISTRATIVES:

Nom prénom du résident	ARTHUR Jacques
Date de naissance / Age	19 septembre 1937 / 80 ans
Date d'entrée dans la résidence autonomie	5 juin 2018
N° d'appartement	320
Médecin traitant	Dr ALBERT
Médecin spécialiste	Dr ROLLAND Ophtalmologue
Référent familial (Nom/prénom/lien de parenté)	Madame MERLIN Geneviève, fille
Coordonnées du référent	06.00.00.74.98 / 09.00.00.00.22
Mesure de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> en cours à la date du :/...../..... <input type="checkbox"/> Tutelle <input type="checkbox"/> Curatelle <input type="checkbox"/> Sauvegarde de justice

FORMALITE D'ACCUEIL AVANT /A L'ENTREE

Situation avant l'entrée en résidence autonomie	Aide ménagère ou médicale	GIR à l'entrée	Motifs d'entrée en Résidence Autonomie	Origine de la demande	Information de l'entrée du résident	Consentement éclairé recherché
Maison de plain-pied avec un terrain attenant de 1100 m ²	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	N° de GIR : 5	Seul, ne pouvait plus subvenir à l'ensemble de ses besoins.	Enfants de M. Arthur	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Loisirs avant l'entrée en institution:

Il aime le jardinage, il vivait dans une maison et entretenait un jardin potager. Il aime écouter de la musique et se promener dans la nature, ramasser des champignons. Il participait activement à un groupe de séniors « les Advengers » : escapades à l'étranger, tournois de belote, repas amicaux, randonnées tous les lundis.

Activités possibles : (artistiques, sportives, centre d'intérêt, vie quotidienne, jeux, conversation, musique, chant, lecture, décoration du service, fêtes, sorties....) abonnement de journaux ?

Il souhaite conserver ses promenades, participer aux activités, rester actif au sein de son association « Les Advengers », Il reste ouvert à toutes propositions.

Se préoccupe de sa santé: Oui Non

Comment ?(à rédiger)

Surveille son alimentation, limite le sel et les aliments gras pratique une activité physique régulière.

Avait il/elle un animal? Oui Non Lequel ?.....

Signature du résident	Signature du référent familial	Validation N°55641 Signature responsable résidence
ARTHUR	MERLIN	GUENIEVRE
Signature du coordinateur PAP		
FERTET		

Tél : 03 55 52 47 89
Code APE : 8710B

Fax : 03 55 52 47 88
Siret : 7813645894528

Email : secretariat-table ronde@residence.org
Code FINISS : 547835944

Bac Pro ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	Dossier technique sujet n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 4/17

L'ensemble des personnels de l'établissement **La Table ronde** oriente ses actions vers la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement personnalisé. Il intègre les différents volets de l'accompagnement (vie quotidienne, activités sociales, culturelles et de loisirs. Dans l'ensemble de ces domaines, le respect des choix des personnes accueillies est un principe



Présentation

La Résidence non conventionnée reçoit en secteur Résidence Autonomie des seniors de plus de 60 ans valides ou autonomes dans des logements indépendants et aménagés.

C'est la forme intermédiaire entre le domicile et l'entrée en EHPAD. Le Résident locataire peut bénéficier d'une allocation logement social (ALS par la CAF) et des services collectifs dont l'usage est facultatif.

Les personnes accueillies ont le statut de locataires et relèvent du GIR 6 (Aucune perte d'autonomie pour les actes discriminants de la vie courante) ou GIR 5 (Autonomie conservée pour les déplacements intérieurs, l'alimentation et l'habillement).

Appartement

Nos appartements sont proposés meublés, néanmoins, vous avez la possibilité de les aménager, de les meubler selon vos désirs.

Les studios de 30 m² sont composés d'une pièce principale avec une alcôve et un balcon, d'une kitchenette équipée, d'une salle de bain avec WC ce qui favorise votre autonomie et votre bien-être.

L'établissement est adapté aux personnes déficientes sensorielles.

Les petits animaux de compagnie sont tolérés dans les parties privatives.

Restauration

La cuisine est confectionnée sur place et offre une diversité de plats.

Les menus sont proposés à l'avance et adaptés aux besoins des résidents. Chaque jour, vous aurez le choix entre plusieurs entrées, plats, fromages, produits laitiers et desserts variés.

Deux salles de restaurant sont à votre disposition pour inviter sur réservation famille et amis.

Vous aurez également la possibilité de vous faire livrer les repas dans votre appartement.

Animation

Des animateurs et des bénévoles assurent les diverses activités. Vous pourrez découvrir des ateliers : mémoires, prévention des chutes, gymnastique douce, théâtre d'improvisations, chants, activités jardinage ainsi que des conférences, des marches pédestres.

Une salle de jeux, une salle informatique, une bibliothèque avec des livres en gros caractères, ainsi que des liseuses électroniques sont à votre disposition et permettent à chacun d'organiser ses loisirs quotidiens.

Bac Pro ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	Dossier technique sujet n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 5/17

Sécurité

Nos équipes sont à votre disposition pour vous proposer des services adaptés à vos besoins.
L'accès à chaque bâtiment nécessite d'avoir un badge.
Des veilleurs de nuit sont présents et assurent des rondes.
Dans chaque appartement, des équipements d'appels d'urgence sont installés.
L'équipe d'encadrement est disponible et à votre écoute pour faciliter votre vie au quotidien.

Entretien

L'équipe est à votre disposition pour vous conseiller dans l'amélioration de votre habitat.
Un service d'entretien ménager de votre logement vous est proposé à raison d'une heure mensuelle incluse dans la redevance.

Vivre à la Résidence **La Table ronde** c'est aussi pouvoir profiter d'une gamme complète de services :

- Aide administrative : accompagnement constitution de dossiers et les démarches administratives
- Aide aux transports
- Service de blanchisserie extérieur
- Livraison quotidienne à domicile des médicaments en provenance des pharmacies
- Accès à l'infirmier de l'EHPAD, partenaire pour prendre votre tension

Aide à domicile, infirmières libérales

En cas de besoin, nous pouvons vous mettre en relation avec des entreprises d'aide à domicile, de soins à domicile. Des professionnels seront à votre écoute pour accomplir des tâches et assurer un suivi du quotidien (ménages, courses, promenades, aide à la toilette, service de soins infirmiers).

Bac Pro ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	Dossier technique sujet n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 6/17

Quelles sont les conditions d'attribution de l'allocation de logement sociale (ALS) ?

Les frais de logement sont parfois un poste de dépense qui continue à peser chaque mois sur le budget des personnes âgées, qu'elles vivent en location ou entrent en maison de retraite, résidence. L'allocation de logement sociale (ALS), comme les autres aides au logement, a été conçue pour aider les personnes âgées (ou autres usagers) se trouvant dans une telle situation. L'allocation de logement sociale (ALS) peut être attribuée, sous condition de ressources, à toute personne qui ne bénéficie pas de l'APL (aide personnalisée au logement).

Quelle ALS pour les résidents de maison de retraite ou résidence ?

L'**allocation de logement sociale (ALS)** concerne les personnes âgées qui séjournent dans un établissement non conventionné. Cette résidence doit répondre aux normes de salubrité et de superficie en vigueur.

Le versement de l'allocation de logement sociale (ALS) est effectué directement à la structure, sans passer par le compte de la personne âgée. Celle-ci doit compléter la différence du tarif hébergement et s'acquitter du tarif dépendance, qui n'est pas lié à l'aide au logement.

Source : <https://www.capretraite.fr/allocation-de-logement-sociale-als/>

Bac Pro ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	Dossier technique sujet n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 7/17

Petits et grands jardineront ensemble à la Résidence Autonomie “La table ronde”

La Résidence Autonomie a accueilli les élèves de la classe des moyens de l'école Maternelle Brocéliande dans le cadre du projet intergénérationnel “du potager à l'assiette” financé en partie par la Ville.

Les enfants découvrent l'emplacement des futurs jardins

La directrice de la Résidence Autonomie a d'abord présenté le centre à la vingtaine d'enfants et leur a expliqué le projet auquel ils vont participer : créer ensemble un potager avec des légumes et des herbes aromatiques (qui seront appréciés pour les repas des résidents), dans un jardin clôturé au centre de la Résidence.

Les séances de décoration et de plantations auront lieu les vendredis 27 mars, 3 et 10 avril, 20 juin et 25 juin, de 15 à 16 heures.

Des ateliers seront proposés aux enfants :

- atelier « continents et décorations » encadré par Fabienne et des résidents volontaires
- ateliers « semis et plantations » encadré par Gabrielle avec la participation de résidents volontaires.

Déroulement des séances de l'atelier de Gabrielle :

- Semer dans des contenants des graines. Les contenants seront mis en hauteur pour que les résidents puissent semer.
- Installer les plants dans les jardins quand ils seront prêts à les accueillir.
- Planter, arroser, désherber.
- Récolter et mettre à disposition du chef cuisinier de la résidence autonomie les légumes et les aromates produits.

Bac Pro ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	Dossier technique sujet n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 8/17

DOCUMENT 5

REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE BROCELIANDE

Association à but non lucratif, Loi 1901, la CANTINE SCOLAIRE est gérée par un groupe de parents bénévoles comprenant une présidente, un vice-président, un trésorier, une trésorière-adjointe, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, ainsi que des membres actifs.

Tous les parents adhèrent à l'Association et paient une cotisation annuelle.

I - GESTION

La commune met à la disposition de l'Association le restaurant scolaire. Elle prend en charge l'électricité, le gaz, l'eau, fournit le matériel. La vaisselle et accessoires au service des repas appartiennent à la cantine scolaire.

II – ROLE DE L'ASSOCIATION

- Confection des repas.
 - Distribution des repas.
 - Surveillance des enfants.
 - Gestion des comptes et du personnel employé par l'Association.
- [...]

10) Composition et qualité nutritionnelle des repas

Les menus doivent respecter un équilibre nutritionnel. La taille des portions est adaptée au type de plat et à la classe d'âge.

Le repas servi en cantine scolaire comporte :

- un plat principal,
- une garniture,
- un produit laitier,
- et au choix, une entrée et/ou un dessert.

L'eau est à disposition sans restriction.

Le sel et les sauces sont servis en fonction des plats et ne sont pas librement accessibles.

En revanche, le pain doit être disponible en libre accès.

11) Aucun médicament ne sera administré, même sur présentation d'une ordonnance par les parents.

Un soin tout particulier est apporté à la prise en compte spécifique des problèmes allergiques. Dans les cas d'allergies alimentaires et pour les élèves dont l'état de santé nécessite un régime alimentaire particulier, la mise en place d'un panier-repas est inscrite dans le projet d'accueil individualisé (PAI). La famille assure la responsabilité de la fourniture du repas, du conditionnement et du transport.

Par ailleurs, les surveillants de cantine prennent connaissance des PAI afin d'assurer les premiers soins en cas de crise

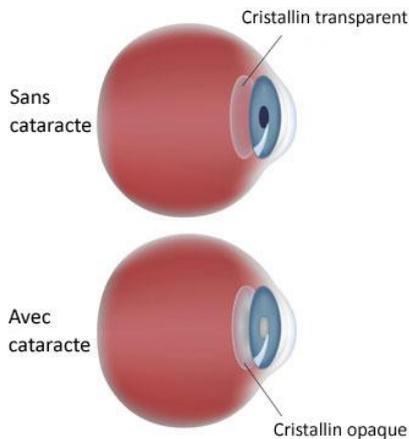
12) Les enfants ne doivent en aucun cas quitter seuls le restaurant. Un parent venant exceptionnellement chercher son enfant signera une décharge auprès du personnel.

13) Après le repas, les enfants sont reconduits dans les cours d'école. Les enfants sont sous la surveillance du personnel et ce jusqu'à 13 H 15 à l'arrivée des enseignants.

L'adhésion à la Cantine Scolaire implique l'acceptation et le respect de ce règlement, dans l'intérêt de tous.

Bac Pro ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	Dossier technique sujet n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 9/17

DEFINITION:



La forme de cataracte la plus courante est la cataracte dite "sénile" qui est liée au vieillissement physiologique. Elle se traduit par une perte progressive de la transparence du cristallin. L'opacification du cristallin entrave le passage de la lumière, elle s'accompagne d'une diminution de la qualité visuelle : votre vue est moins nette, moins confortable.

Imaginez un verre de lunettes transparent, qui avec le temps deviendrait opaque, rendant ainsi votre vision trouble.

La cataracte progresse par stades, sur une durée imprévisible, en général lentement dans le temps, vers l'opacification totale. Elle doit être opérée au risque de complications oculaires. Elle est bilatérale (concerne les deux yeux), mais peut être asymétrique.

Quel organe de l'œil est concerné ?

Le cristallin, qui est une lentille « bi convexe » et normalement transparente.

Le rôle du cristallin est très important dans le mécanisme de notre système visuel. Ses fonctions sont multiples :

- il assure la mise au point pour voir net à toutes les distances, ce mécanisme appelé "accommodation".
- il absorbe une partie des UV et protège ainsi la rétine, tissu qui tapisse le fond de l'œil.

SYMPTOMES

Le diagnostic de cataracte est posé lorsque la vision ou le confort du sujet est perturbé dans sa vie quotidienne. Les symptômes possibles sont une baisse de la vision, de l'acuité visuelle, mais également :

- une plus grande sensibilité à la lumière (gêne)
- un éblouissement, par exemple lors de la conduite de nuit
- un halo autour des lumières
- un dédoublement de la vision

Bac Pro ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	Dossier technique sujet n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 10/17

TRAITEMENT

Il n'existe pour le moment aucune solution médicamenteuse, le traitement de la cataracte est chirurgical.

L'opération se pratique généralement sous anesthésie locale, le plus souvent en ambulatoire, c'est-à-dire sans hospitalisation de nuit. Le traitement sera chirurgical et consistera à substituer le cristallin opaque par un implant artificiel parfaitement transparent.

Pour permettre une cicatrisation dans de bonnes conditions, le patient portera une coque pendant quelques jours pour protéger l'œil de toute agression extérieure. Pour éviter tout risque d'infection, des collyres antibiotiques et anti-inflammatoires seront prescrits, trois fois par jour durant un à deux mois. Les gouttes doivent être instillées à quelques secondes d'intervalle.

Des lunettes de vue ou une modification de la correction actuelle seront éventuellement nécessaires et pourront être prescrites dans le mois suivant l'opération.

QUELS SONT LES RESULTATS DE CETTE OPERATION

Pour la chirurgie de la cataracte les résultats sont excellents puisque la récupération de la vision survient dans 98% des cas, l'œil opéré est indolore.

Si le patient ne souffre d'aucune pathologie oculaire, il va constater une nette amélioration de sa vision dans les 15 jours suivant l'opération :

- la vision de loin sera nette
- la vision des couleurs sera plus contrastée
- la sensation d'éblouissement sera atténuée

Cependant, après une chirurgie de la cataracte, on peut observer certaines conséquences. Elles ne doivent pas inquiéter et faire douter de la réussite de l'opération.

Il est normal de voir flou le lendemain de l'intervention. La vision va s'améliorer rapidement, généralement en quelques jours.

Il est sans gravité d'avoir l'œil rouge.

On ressent parfois une démangeaison ou une impression de frottement, de corps étranger. La cause en sera aisée à traiter.

Une douleur oculaire pendant les premières heures après l'opération est très rare : elle sera rapidement supprimée. Une petite sensibilité de l'œil est tout à fait normale pendant la cicatrisation. Les anciennes lunettes peuvent être réutilisées provisoirement. Si le verre du côté opéré gêne la vision, il faut le remplacer provisoirement par un verre neutre chez l'opticien.

Recommandations après l'intervention : Il est possible de se promener, se baisser, lire, regarder la télévision, reprendre son activité habituelle.

Toutefois le choc sur l'œil est le risque le plus important auquel il est exposé. Le patient doit donc éviter de frotter ou de heurter son œil, éviter les efforts importants, violents, excessifs, inhabituels. Il portera une coque oculaire la nuit pendant deux semaines maintenue par un sparadrap pour éviter les chocs.

Il ne faut pas introduire dans l'œil du shampoing ou du savon.

L'œil reste fragile même s'il recouvre rapidement une bonne vision ce qui ne doit jamais être oublié par le patient, souvent surpris de l'étonnante et indolore facilité de l'évolution post-opératoire.

Si votre vision redevient floue quelques mois après l'opération, consultez votre ophtalmologiste.

Bac Pro ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	Dossier technique sujet n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 11/17

Circulaire projet d'accueil n° 2003-135 du 08/09/2003
 (Bulletin Officiel n° 34 du 18/9/2003)
 Circulaire restauration scolaire n° 2001-118 du 25/06/2001
 (BO Spécial n° 9 du 28/06/2001)

Photo	Nom : ARTHUR	Prénom : Morgane	ELEVE CONCERNE Année scolaire du 1^{er} PAI ...2015.../16..... PAI reconduit pour l'année scolaire17/18...
	Adresse : rue Merlin en Versailles Bois		
	Date de Naissance :20/08/XX	Age :5 ans	
	Classe : Grande section	Sexe : F	

La décision de révéler des informations médicales couvertes par le secret professionnel appartient à la famille qui demande la mise en place d'un projet d'accueil individualisé pour son enfant atteint de troubles de la santé évoluant sur une longue période. La révélation de ces informations permet d'assurer la meilleure prise en charge de l'enfant afin que la collectivité d'accueil lui permette de suivre son traitement et/ou son régime et puisse intervenir en cas d'urgence. Les personnels sont eux-mêmes astreints au secret professionnel et ne transmettent entre eux que les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Néanmoins, si la famille le juge nécessaire, elle peut adresser sous pli cacheté les informations qu'elle souhaite ne transmettre qu'à un médecin.

Je soussigné(e),...Madame Arthur...., père, mère, représentant légal, demande pour mon enfant la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé à partir de la prescription médicale et/ou du protocole d'intervention du Docteur...Chevalier.....

tél : 06 00 00 60 60.....

J'autorise que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant dans l'établissement d'accueil : crèche, école, cantine, temps périscolaire

Je demande à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements prévus dans ce document

Signature du représentant légal:



Les parties prenantes ont pris connaissance de la totalité du document et des annexes. Ils s'engagent à le communiquer aux personnels qui pourraient être amenés à les remplacer

Signatures du PAI et date : 15/09/2017




Responsable établissement

Médecin Ed Nat ou de l'institution Maire ou son représentant ou école

Etablissement : groupe scolaire BROCELIANDE Année Scolaire : 2017/18
 Adresse de l'établissement : chemin Haubert Versailles en Bois
 Chef d'Etablissement : Madame POUPLIER.....
 Tél. : 06 01 02 03 04
 Mairie de : Versailles en Bois

Médecin de l'éducation nationale ou de l'institution, Coordonnateur du Projet d'Accueil Individualisé

Nom	Lieu où il peut être joint	Téléphone
Monsieur JEANNE	Cabinet médical de Versailles en Bois	Bureau : 09 08 07 06 05 Portable : 06 02 06 05 04

PERSONNES A PREVENIR

Les urgences

<i>Sur téléphone standard</i>	15
<i>Sur téléphone portable</i>	112

Les parents ou représentants légaux

	<i>Monsieur</i>	<i>Madame</i>
<i>Nom :</i>	<i>ARTHUR</i>	<i>ARTHUR</i>
<i>N° téléphone domicile</i>	<i>09 11 22 33 44</i>	<i>09 11 22 33 44</i>
<i>N° téléphone travail</i>	<i>09 99 88 77 66</i>	<i>09 55 66 77 44</i>
<i>N° téléphone portable</i>	<i>06 05 00 00 77</i>	<i>06 00 22 99 44</i>

Le médecin qui suit l'enfant

<i>Nom</i>	Jean CURT
Adresse	21 rue Lalande 00 Beaulieu
Téléphones	09 21 43 65 87

L'allergologue qui suit l'enfant

<i>Nom</i>	Auguste PEYOT
Adresse	Rue de la Gare 00 Painpont
Téléphones	09 00 00 00 09

Pour tous les enfants concernés

➤ **Trousses d'urgence contenant les médicaments prescrits par le médecin**

- Indiquer les endroits où sont déposées les trousse d'urgence : bureau de la direction, office alimentaire
- Les trousse sont fournies par les parents et doivent contenir un double de ce document
- Les parents fournissent les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés
- Les parents s'engagent à informer le médecin de l'éducation nationale ou de l'institution en cas de changement de la prescription médicale

➤ **En cas de déplacement scolaire : classes transplantées ou sorties**

- Informer les personnels de la structure d'accueil de l'existence du PAI et l'appliquer
- Prendre la trousse d'urgence avec le double de ce document
- Noter les numéros de téléphone d'urgence du lieu du déplacement à l'étranger

➤ **En cas de changement d'enseignant**

- Faire suivre l'information de façon prioritaire

➤ **Pour les temps périscolaires et la restauration scolaire**

- Ces temps sont placés sous la responsabilité du maire ou d'associations : il est important que leurs représentants soient associés à la rédaction du PAI

Besoins spécifiques de l'élève

➤ **Restaurant scolaire (*cocher la mention retenue*):**

- Non autorisé
- Paniers repas seuls autorisés
- Régimes spécifiques garantis par le distributeur de restauration collective
- Menus habituels avec éviction simple (lecture des menus par les parents)
- Autre (préciser)

➤ **Les goûters**

- Goûters habituels autorisés
- Consommation des goûters habituels avec éviction simple
- Aucune prise alimentaire autre que le goûter apporté par l'élève

➤ **Les activités d'arts plastiques**

Une attention particulière doit être portée à la manipulation de certains matériaux :

- Fruits à coque, Cacahuètes (arachide)
- Pâtes à modeler
- Pâte à sel
- Autres (préciser) Tout type de céréales...à proscrire.....

➤ **Autres aménagements à détailler**

.....

Bac Pro ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	Dossier technique sujet n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 14/17

Protocole de soins d'urgence
A renseigner par le médecin qui suit l'enfant

NOM : ARTHUR
 Date de naissance : 20/08/XX
 Etablissement : groupe scolaire Brocéliande

Prénom : Morgane
 Classe : grande section maternelle

Allergie à...Intolérance au gluten.....

Composition de la trousse d'urgence (déposée à l'école) : L'ordonnance détaillée pour les soins, et la liste des médicaments à faire figurer dans la trousse d'urgence sont joints en annexe.

- Antihistaminique :
- Corticoïdes :
- Broncho-dilatateur :
- Adrénaline injectable :
- X Autres : anti inflammatoire injectable

**Dès les premiers signes, prévenir les parents et le médecin traitant
 Appeler le SAMU (15 ou 112 sur portable) et pratiquer :**

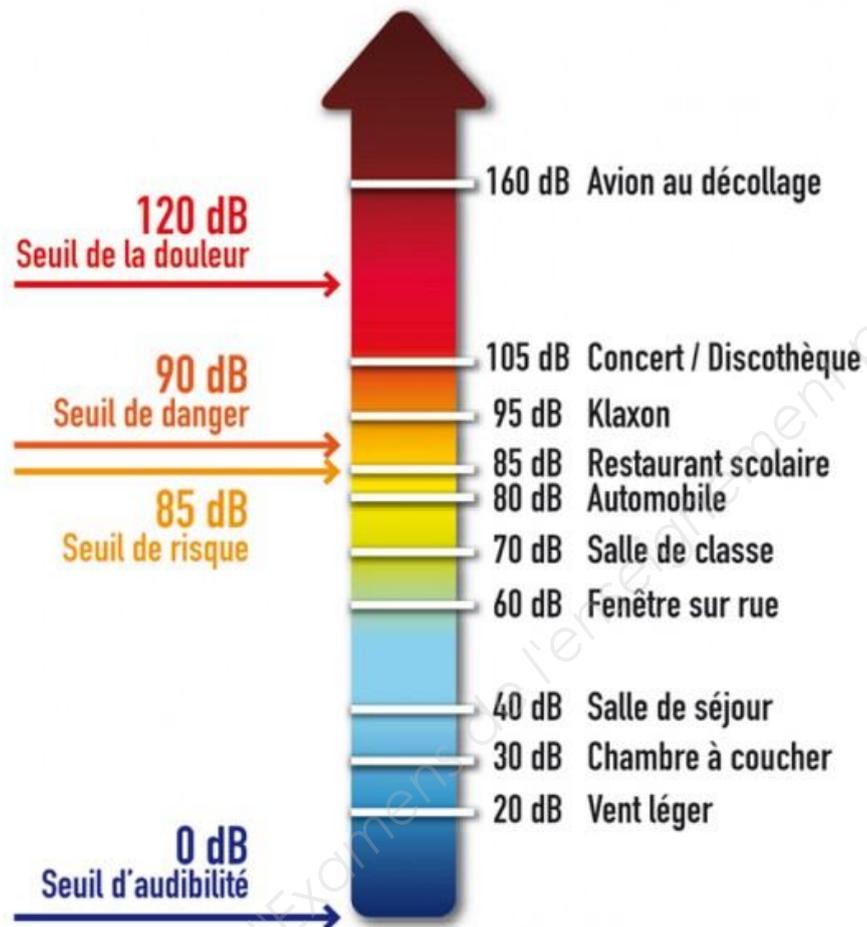
Situations	Signes d'appel	Conduite à tenir
Urticaire aigue	Démangeaisons, boutons comme des piqûres d'ortie, plaques rouges	
Conjonctivite Rhinite	Yeux rouges, gonflés Eternuements, écoulement du nez	
Œdème sans signe respiratoire	Gonflement des lèvres, du visage ou d'une partie du corps	
Troubles digestifs	Douleurs abdominales, vomissements	Prévenir les parents et contacter le médecin de famille qui indiquera Injection si l'injection est nécessaire
Crise d'asthme	Toux sèche, gêne respiratoire, sifflements audibles, l'enfant se plaint de ne pas pouvoir respirer correctement	
Œdème avec signes respiratoires	Toux rauque, voix modifiée Signes d'asphyxie, d'étouffement	
Choc ou malaise	Malaise avec démangeaisons, gêne respiratoire, douleurs abdominales, nausées, vomissements	

Noter la date, l'heure des signes et des médicaments donnés
 Rester à côté de l'enfant ou de l'adolescent

Date : 28/08/17

Signature et cachet du médecin

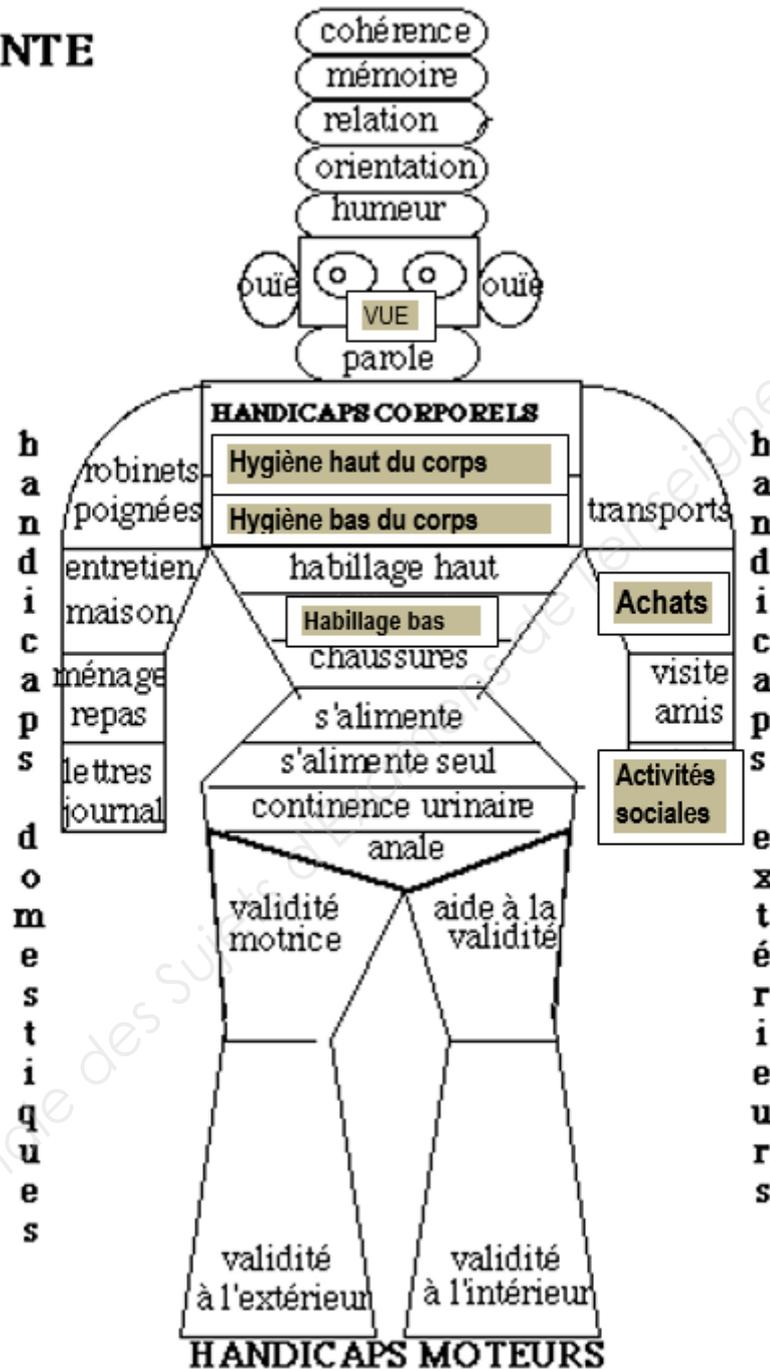




Source : Guide de l'Eco-responsabilité, ADEME,
<http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr/n/les-enjeux-lies-au-bruit/n:207>

Géronte N° 125412 DFRFECX	Résident M. ARTHUR	Date de réalisation : 27 mai 2018
Validation responsable résidence	Validation personnels de la résidence	Validation médecin traitant
GUENIEVRE	LEGAL / DEFREY / MERRY	ALBERT

GÉRONTE



Item surligné =	Autonomie partielle
Sans modification =	Autonomie totale

Source : papidoc.chic-im.fr